



Conseil québécois du
**patrimoine
vivant**

**Le patrimoine culturel immatériel
au service du développement durable.
Générer des initiatives porteuses
à travers un nouveau programme dédié**

**Avis produit par le CQPV dans le cadre de la
Consultation sur la prochaine stratégie de développement durable
*Penser le Québec de demain durablement***

Octobre 2020

**Recommandation :
Lancer un appel à projets annuel spécifique
au secteur d'intervention du patrimoine immatériel**

Le concept de développement durable est au cœur de celui de patrimoine culturel immatériel, aussi appelé patrimoine vivant, qui vise la sauvegarde de pratiques et de savoirs traditionnels transmis de génération en génération.

La *Loi sur le développement durable*, en particulier à l'article 6 k), stipule que l'Administration publique québécoise doit prendre en compte le principe de protection du patrimoine culturel dans ses actions :

k) « protection du patrimoine culturel » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

À travers la *Loi sur le patrimoine culturel* de 2012, le Québec a également incorporé des provisions légales tirées de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de l'UNESCO, qui comprend pour sa part une série de directives opérationnelles portant sur le développement durable. Celles-ci soulignent à la fois l'impératif de respect du développement durable dans la sauvegarde des éléments culturels concernés et le rôle de ces derniers dans l'atteinte des objectifs de développement durable. La sauvegarde y apparaît comme une sorte de synonyme de développement durable.

Ce type de patrimoine interpelle diverses sphères de l'activité humaine de façon transversale. Tel que décrit dans le guide produit conjointement par le CQPV et le MCC intitulé *Le patrimoine immatériel pour la vitalité culturelle locale*, « Le patrimoine immatériel englobe des façons durables et souvent alternatives d'exprimer ses talents artistiques, de s'amuser, de produire des objets utilitaires, de se vêtir, de se loger, de se nourrir, de se soigner ou de se transporter. »

Le patrimoine culturel immatériel fournit des compléments viables et écologiques aux produits et services industriels ; il met de l'avant des exemples de bonnes pratiques ; il valorise la transmission, le *do it yourself* et la récupération ; il prend une échelle humaine et vise le mieux-vivre et l'économie sociale. Il prodigue des réponses concrètes à des enjeux contemporains en utilisant et en adaptant des savoir-faire anciens. Il favorise la diminution des coûts et la pollution liée au transport, diminue la transformation industrielle, il comprend des bienfaits sur la santé et un effet durable sur les ressources, etc.

Par exemple, le travail du meunier artisanal, dont la relève nécessite une sauvegarde urgente, montre que l'utilisation des ressources hydriques ou éoliennes est réalisable à petite échelle et que la production artisanale utilisant des ressources locales représente un bienfait pour la santé humaine, l'environnement l'identité et l'économie locale. (Consulter le rapport du CQPV sur la meunerie artisanale au Québec pour plus d'info : <https://bit.ly/31qsnhz>).

Les ateliers pour apprendre à confectionner ou utiliser des canots d'écorce autochtones permettent également aux participants de comprendre le cycle de la nature, le respect de celle-ci et une occupation du territoire qui privilégie un écosystème conçu de façon circulaire.

Le travail des herboristes traditionnels est aussi porteur d'enseignement et de bien-être pour les collectivités, par la capacitation des individus et des familles quant à leur propre santé ou par la création de jardins et de circuits de visites et de distribution locaux et durables.

Plusieurs autres exemples montrent la probité du patrimoine immatériel pour le développement durable.

Recommandation : Lancer un appel à projets annuel spécifique au secteur d'intervention du patrimoine immatériel

Un tel programme spécifique au patrimoine vivant et au développement durable représente une excellente occasion pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'implémenter de façon concrète la *Loi sur le développement durable* tout en participant à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en culture et à ses objectifs dans le secteur d'intervention du patrimoine immatériel, et en favorisant l'atteinte des cibles du Québec quant aux 17 objectifs de développement durable de l'ONU.

Le CQPV souhaite agir comme partenaire du MELCC dans la mise en œuvre de la *Loi sur le développement durable* au sein des autres ministères et sociétés d'État. Il pourra notamment participer à la formation des employés de la fonction publique sur la *Loi sur le développement durable*, en particulier la portion sur le patrimoine culturel.

Il offre aussi son soutien pour la mise sur pied d'un appel à projets annuel spécifique au secteur d'intervention du patrimoine immatériel.

Le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV) constitue l'ONG de regroupement national pour le patrimoine immatériel et les traditions culturelles, reconnu et soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (Canada). Il rassemble depuis 1993 les artistes, artisans, chercheurs, individus et plus d'une centaine d'organismes à but non-lucratif dans le domaine des traditions orales et gestuelles. Il agit officiellement à titre d'organisation conseil auprès de l'UNESCO dans le cadre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le CQPV dispense également un programme de formations professionnelles en lien avec diverses pratiques du patrimoine vivant, en partenariat avec Emploi Québec. Il réalise en fonction de son mandat et des besoins du milieu plusieurs projets ponctuels, concours, colloques, conférences, consultations publiques, diffusion d'informations, demandes de désignations officielles, études, etc. L'organisme a notamment fait partie du Groupe de travail sur les objectifs de développement durable à la Commission canadienne pour l'UNESCO.